

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL**  
**DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020**

Après avoir procédé à la désignation de Madame Marie-Pierre PERNAT, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 19 heures à THYEZ au Forum des Lacs, a :

- Désigné Messieurs Antoine VALENTIN et Sylvain VEILLON, en qualité de scrutateurs pour les élections du Président, des Vice-Présidents et des autres Membres du Bureau syndical.

1° - Pris acte de l'installation officielle des nouveaux Délégués titulaires et suppléants des collectivités adhérentes, qui composent le nouveau Comité syndical (Délibération n° 2020-29).

2° - Procédé à l'élection, au scrutin secret, de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY, en qualité de Président du syndicat (Délibération n° 2020-30).

3° - Fixé, à l'unanimité, à quatre le nombre des Vice-Présidents de notre syndicat (Délibération n° 2020-31).

4° - Procédé à l'élection, au scrutin secret, des quatre Vice-Présidents, à savoir (Délibération n° 2020-32) :

- Monsieur Christophe PERY, en qualité de Premier Vice-Président de notre syndicat,
- Monsieur Stéphane PEPIN, en qualité de Deuxième Vice-Président de notre syndicat,
- Monsieur Régis FORESTIER, en qualité de Troisième Vice-Président de notre syndicat.
- Monsieur Pascal POCHAT BARON, en qualité de Quatrième Vice-Président de notre syndicat.

- 5° - Fixé, à l'unanimité, à douze le nombre des autres Membres du Bureau de notre syndicat (Délibération n° 2020-33).
- 6° - Procédé à l'élection, au scrutin secret, des douze autres Membres qui siégeront au Bureau syndical, en sus du Président et des quatre Vice-Présidents, à savoir : Messieurs Jean-Philippe MAS, Hakim BOURAHLA, Fabrice GYSELINCK, Christian BOUVARD, Christian HENON, Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Yves MASSAROTTI, Stéphane BOUVET, Jean-Charles MOGENET, Antoine VALENTIN et Luc PATOIS (Délibération n° 2020-34).
- 7° - Fixé, à l'unanimité, la liste des attributions déléguées par le Comité syndical au Président, pour toute la durée de son mandat (Délibération n° 2020-35).

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 24 septembre 2020



Le Président,

Frédéric CAUL-FUTY